



Tentatives d'opération excessives : Frais intégrité et conformité du réseau de cartes de paiement et frais d'avis d'opération sans carte refusée

Les réseaux de cartes de paiement Mastercard et Visa appliquent des règles et des frais à certains types d'opérations comportant de multiples tentatives en raison de refus et de resoumissions. Consultez cette page pour connaître les critères, le montant des frais et la façon d'éviter que ces frais soient imputés par les réseaux de cartes de paiement.

Visa

Désignation des frais	Taux par opération	Description des frais
Frais intégrité et conformité pour les opérations par carte Visa au Canada	0,15	À 20 tentatives d'opérations échouées (refus) ou plus sur une carte Visa (pour une opération au Canada ou à l'étranger) en 30 jours OU au refus d'une opération, car l'émetteur indique par code de refus que l'opération ne sera jamais approuvée. Pour Visa Débit, des frais seront indiqués dans la section du total des frais d'opération de crédit Visa de votre relevé de compte mensuel.
Frais intégrité et conformité pour les opérations par carte Visa à l'étranger (en vigueur jusqu'au 30 avril 2026)	0,23	
Frais intégrité et conformité pour les opérations par carte Visa à l'étranger (en vigueur le 1er mai 2026)	0,38	

Mastercard

Désignation des frais	Taux par opération	Description des frais
Frais intégrité et conformité Mastercard	0,74	À 10 tentatives d'opérations échouées pour une même carte en 24 heures. Les frais seront indiqués dans la section du total des frais d'opération Mastercard de votre relevé mensuel.

Désignation des frais	Taux par opération	Description des frais
Frais d'avis d'opération sans carte refusée de Mastercard (en vigueur jusqu'au 31 janvier 2026)	0,05	Pour chaque resoumission d'un code d'avis de refus sur une carte Mastercard au cours des 30 derniers jours.
Frais d'avis d'opération sans carte refusée de Mastercard (en vigueur le 1er février 2026)	0,78	
Frais d'opération sans carte refusée de Mastercard* Frais d'opération sans carte refusée de Débit Mastercard*	0,03	Pour chaque soumission d'un code de raison de refus pour une opération sans carte Mastercard avec certains codes de raison (79 – Cycle de vie, 82 – Politique, 83 – Sécurité et 51 – Fonds insuffisants).

FAQ – Frais intégrité et conformité du réseau de cartes de paiement, tentatives d'opération excessives et frais d'avis d'opération sans carte refusée

La FAQ ci-dessous fournit des définitions utiles sur les frais intégrité et conformité du réseau de cartes de paiement, les tentatives d'opération excessives et les frais d'avis d'opération refusée, ainsi que des renseignements sur la façon de les repérer et des conseils pour éviter que ces frais figurent à votre compte. Les réseaux de cartes de paiement peuvent imposer ces frais pour toute solution de paiement utilisée pour traiter les opérations.

Que sont les tentatives d'opération excessives?

Aussi appelées tests de carte ou fraude liée aux cartes bancaires, les tentatives d'opération excessives sont définies par les réseaux de cartes de paiement comme des tentatives d'autorisation continues (en utilisant le même numéro de carte), ce qui mène généralement à des opérations refusées. Exemples de tentatives d'opération excessives : 10 réponses de refus ou plus dans une période de 24 heures ou 20 réponses de refus ou plus dans une période de 30 jours.

Ces opérations sont habituellement effectuées par des entités frauduleuses. Par exemple, une entité malhonnête utilise un processus automatisé pour effectuer des tentatives d'achat à répétition sur le site de commerce électronique d'un commerçant afin de vérifier si un numéro de carte est valide. Après avoir confirmé un numéro de carte, elle peut ensuite l'utiliser pour effectuer des achats frauduleux. Cette pratique perturbe l'expérience des titulaires de carte, cause des problèmes d'atteinte à la réputation et, dans certains cas, entraîne d'importantes pertes liées à la fraude pour les commerçants.

Comment peut-on détecter les tentatives d'opération excessives?

En règle générale, on peut détecter des tentatives d'opération excessives si plusieurs demandes d'autorisation sont effectuées pour une même carte à intervalles réguliers,

souvent à quelques secondes les unes des autres. La surveillance régulière de votre compte Solutions aux commerçants TD (SCTD) vous aide à repérer rapidement toute activité inhabituelle, comme un nombre excessif de demandes d'autorisation, de refus et de contrepassations qui ne sont pas conformes à votre comportement habituel.

Que pouvez-vous faire pour protéger votre compte de commerçant contre les tentatives d'opération excessives?

Bien que SCTD ait mis en place des outils de surveillance antifraude, nous vous recommandons de prendre les mesures de contrôle ci-dessous, s'il y a lieu, pour aider à protéger votre compte SCTD contre d'éventuelles tentatives d'opération excessives :

- Vérifiez régulièrement l'activité dans votre compte SCTD pour repérer les cas de refus d'autorisation excessifs qui ne correspondent pas à vos activités normales.
- Suspendez ou bloquez les comptes de carte de crédit ou de débit avec lesquels un nombre important de tentatives d'autorisations ont été effectuées dans votre compte de commerçant.
- Au besoin, communiquez avec votre fournisseur de site Web ou de panier d'achats pour établir des contrôles de traitement des opérations dans le but de prévenir les tentatives d'autorisation frauduleuses. Cela vous aidera à surveiller votre compte pour repérer les dépenses inhabituelles des clients. Par exemple, il est possible d'établir des contrôles pour éviter qu'il y ait 10 refus pour le même numéro de carte dans un délai de 24 heures.

Que sont les frais intégrité et conformité et comment les éviter?

Les réseaux de cartes de paiement imputent les frais intégrité et conformité aux commerçants qui ne respectent pas les règles mises en place pour améliorer le rendement de leurs réseaux et éliminer le trafic inutile. Dans bien des cas, les commerçants peuvent éviter ces frais simplement en consultant le message dans leurs relevés d'opérations avant de faire une nouvelle tentative lorsqu'une opération n'est pas approuvée.

Que sont les frais d'avis d'opération sans carte refusée de Mastercard?

Des frais d'avis d'opération sans carte refusée de Mastercard sont imputés pour chaque nouvelle tentative qui entraîne un message de refus sur la même carte de débit ou crédit au cours des 30 derniers jours. S'ils sont imputés, ces frais figureront sur votre relevé de compte sous **Frais d'opération sans carte refusée Mastercard – Code d'avis**.

Que sont les frais d'opération sans carte refusée de Mastercard?

Les frais d'opération sans carte refusée de Mastercard sont imputés par opération sans carte refusée. Ces frais s'appliquent à chaque opération de crédit ou de débit sans carte refusée avec certains codes de raison (p. ex., statut de la carte inactive ou fermée ou limite d'utilisation quotidienne atteinte).

Des questions? Veuillez communiquer avec nous au 1-800-363-1163 pour parler à l'un de nos spécialistes de Solutions aux commerçants TD.